



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale : traitement des noms
dans les services compétents**

Pratiques optimales en matière de noms géographiques dans la loi suédoise sur la protection du patrimoine : évaluations faites en 2006 et 2011

Résumé**

En juillet 2000, un paragraphe concernant les pratiques optimales en matière de noms géographiques a été ajouté à la loi suédoise sur la protection du patrimoine. Afin de permettre son application, deux brochures ont été publiées et distribuées à toutes les municipalités en 2001. Le rapport cite ce paragraphe *in extenso* et contient des commentaires sur les deux évaluations qui ont été faites afin d'en étudier les effets. En 2006, une première évaluation a été menée afin de savoir comment le nouveau paragraphe et les deux brochures avaient été accueillis. Un questionnaire a été distribué aux municipalités et les réponses ont été compilées dans un rapport qui a été publié. En 2011, un second questionnaire quasiment identique a été distribué à ces mêmes municipalités. Les évaluations montrent que les entités de la société suédoise qui sont généralement chargées des noms géographiques connaissent, acceptent et comprennent de mieux en mieux le paragraphe en question. Elles sont de plus en plus conscientes que les noms font partie du patrimoine culturel et s'intéressent à leur forme linguistique et à leur orthographe. Les municipalités réclament toutefois davantage de soutien, de cours de formation, d'experts à consulter, de forums permettant d'échanger des vues, de sites Web et de bases de données en ligne, entre autres choses.

Le rapport décrit également le processus visant à faire entrer le meänkieli dans le champ d'application de la loi. Le meänkieli est une langue minoritaire officiellement reconnue en Suède, au même titre que le sami et le finnois.

* E/CONF.101/1.

** Le rapport complet, rédigé par Staffan Nyström (Suède), peut être consulté *in extenso* dans la langue d'origine à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.



Ce faisant, le Gouvernement suédois considère que cette inclusion permet de renforcer la connaissance et la protection des noms de lieu issus des langues minoritaires et va dans le sens de sa stratégie politique d'appui aux minorités.
